

# Industries de Première Transformation de l'Agriculture

I. P. T. A.

7, rue Copernic – 75116 Paris

Téléphone : 01 49 52 66 66 – E-mail : [gvanackere@snfs.fr](mailto:gvanackere@snfs.fr)

BH/GV-197/2017

## **ETATS GENERAUX DE L'ALIMENTATION** **POSITION DE L'IPTA**

### **- PARTIE ECONOMIQUE -**

Paris,  
Le 21 juillet 2017

#### **I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION : LES INDUSTRIES DE PREMIERE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE (IPTA)**

- Elle est composée des 4 secteurs de la première transformation que sont la Meunerie (ANMF), les Corps Gras (FNCG<sup>1</sup>), le Sucre (SNFS<sup>2</sup>) et les Amylacés et leurs dérivés (USIPA<sup>3</sup>).
- Elle valorise 53 MT de matières premières agricoles (blé, maïs, betterave à sucre, colza, soja, tournesol, pommes de terre, pois protéagineux).
- Elle représente 4 millions d'hectares cultivés.
- Elle emploie directement 22 000 personnes dans toute la France, y compris dans des territoires sensibles et vulnérables.
- Elle produit sur 500 sites industriels.

#### **II – L'IPTA AU CŒUR DE L'ALIMENTATION DES FRANCAIS**

La première transformation agricole propose à la vente les ingrédients traditionnels de l'alimentation des français : huile, sucre, farine, amidon et féculé.

Nos industriels proposent leurs produits soit directement au consommateur français, ou encore par l'intermédiaire de l'industrie alimentaire qui utilise nos ingrédients dans ses recettes, ou à l'exportation, contribuant ainsi à la balance commerciale extérieure positive de la France.

Les ventes de nos productions sont majoritairement destinées au marché de l'alimentation et peuvent aussi être livrées à la nutrition animale et à l'industrie non-alimentaire. En cela, notre secteur est le porte-drapeau de la bioéconomie à la française.

Enfin, l'IPTA offre des produits durables et de qualité : nos industries ont développé de nombreuses démarches de durabilité entre partenaires de la filière et dans les entreprises, avec la mise en place d'outils de certification et d'information, afin de mieux répondre aux attentes du consommateur citoyen.

---

<sup>1</sup> [www.fncg.fr](http://www.fncg.fr) @fncorpsgras

<sup>2</sup> <http://www.snfs.fr>

<sup>3</sup> <http://www.usipa.fr> @ChampsDelAmidon

### **III - MESSAGES CLES**

- **Matières premières**

Les Industries de Première Transformation Agricole utilisent des ressources agricoles très majoritairement françaises. Les matières premières constituent le premier poste de coût des IPTA. En conséquence, l'approvisionnement des IPTA doit être :

- Sécurisé : pour éviter toute rupture de charge.
- Compétitif : pour préserver un approvisionnement français aux IPTA et un débouché à l'agriculture française dans un cadre économique européen et mondial,
- Durable : pour répondre aux attentes des clients des IPTA et de leurs consommateurs.

- **Agriculture**

Les politiques agricoles mises en place en France et en Europe doivent contribuer à consolider le secteur agricole dans sa globalité et dans sa diversité. Les accompagnements à développer doivent servir en priorité à :

- Moderniser les exploitations agricoles pour les rendre plus compétitives et améliorer la diffusion du progrès pour élever le niveau technique des agriculteurs.
- Intégrer le risque de marchés plus volatils.
- Accompagner le développement et l'innovation.

- **Compétition à l'Export :**

Les transformateurs de matières premières agricoles exercent leur activité sur un marché globalisé. Ils sont souvent des exportateurs majeurs pour la balance commerciale des IAA françaises. C'est pourquoi les IPTA se doivent de proposer des produits compétitifs sur un marché mondial aux prix globalisés.

Ce marché mondial, qui impacte fortement celui de l'UE, ne reconnaît pas les coûts de production, tant français qu'européens. Si les agriculteurs européens bénéficient d'aides directes qui peuvent compenser les écarts entre les coûts et les prix, les IPTA sont en situation de devoir assurer ces écarts sans compensation, car ils sont confrontés au « mur des négociations » déséquilibré entre IAA et grande distribution.

En outre, l'environnement normatif et réglementaire français doit être cohérent avec celui des compétiteurs européens et mondiaux, afin de ne pas faire subir aux industries françaises de la première transformation agricole des distorsions de concurrence avec leurs concurrents européens.

La réglementation française et européenne fixe un niveau d'exigence élevé pour les agriculteurs et les industriels. Cet effort doit être valorisé et ne pas simplement constituer le nouveau standard du marché. Les IPTA et l'amont agricole doivent en outre rattraper leur retard vis-à-vis de leurs concurrents européens en matière d'innovation, par exemple concernant la digitalisation ou la performance des infrastructures.

- **Import :**

La production des IPTA est en concurrence avec celle d'un grand nombre de pays exportateurs dont certains sont « drivers » sur le marché mondial et commercialisent des produits à coûts ultra compétitifs compte tenu, entre autres, de leur coût du travail, des aides publiques mises en place ou d'approches de dumping dans le cadre de marchés de dégagement. Ces avantages compétitifs peuvent être, notamment, renforcés par la parité des monnaies.

C'est pourquoi il est indispensable que la politique de protection douanière ne soit pas affaiblie et que les négociations bilatérales à venir, comme celle avec le Mercosur, ne se fassent pas au détriment des intérêts des IPTA.

#### **IV - ATELIERS DU CHANTIER N°1**

- **Atelier 1 : Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualité, d'environnement et d'innovation**

Il existe un véritable écart entre la perception de la société civile et la réalité des efforts fournis par l'amont agricole et les industries agroalimentaires pour proposer aux consommateurs une offre de produits sains, variés et produits durablement.

Les IPTA ont déjà fait des efforts très importants pour réduire leurs empreintes carbone, au prix de coûteux investissements, et sont très attentives à ce que la fiscalité, notamment énergétique, ne s'alourdisse pas.

Elles sont engagées dans des partenariats avec leurs acheteurs, par exemple par le biais de plateformes définissant des conditions de production à l'amont et de transformation durables.

Au-delà des politiques commerciales et de marketing propres à chaque marque, les IPTA estiment que l'Etat devrait encourager des politiques collectives de communication sur l'alimentation, sur la production des ingrédients et sur les efforts réalisés par les agriculteurs, notamment des interprofessions, vis-à-vis des consommateurs, qu'ils soient hexagonaux ou pas.

Elles rappellent, entre autres et avec force, qu'on ne saurait opposer une agriculture plus mondialisée pour répondre aux besoins de la plus large population à une agriculture de terroir, biologique et/ou labellisée. Les marchés ne sont pas les mêmes, ils sont complémentaires.

Les efforts relatifs à la réduction d'emploi des pesticides doivent conjuguer impératifs économiques et attentes sociétales. Les décisions qui sont prises doivent reposer sur la science et les restrictions d'usages ne devraient être prises qu'en cas de substitution possible.

- **Atelier 2 : Développer les initiatives locales et créer des synergies**

Les IPTA rappellent leur proximité avec la production agricole. Leurs centres de production sont en effet au cœur des bassins de production. Mais, développer « les circuits courts » qui sont, certes, à encourager ne peut répondre aux demandes des marchés. Fonder le développement de l'agriculture française sur la seule petite exploitation familiale serait une erreur.

Les IPTA rappellent également qu'elles sont sources d'emplois dans les territoires ruraux.

- **Atelier 3 : Développer la bio économie et l'économie circulaire**

Les IPTA font d'une même matière première de multiples usages, qu'ils soient alimentaires (consommation humaine avec le développement des protéines végétales notamment, et animale) ou industriels, avec des débouchés qui ne cessent de se multiplier (alternatives aux produits issus de l'industrie pétrolière - bioplastiques – biocarburants, chimie). Pour eux, la distinction produits/coproduits n'a plus de raison d'être. C'est pourquoi cette notion de complémentarité des usages doit être expliquée et promue auprès des parties prenantes.

Les IPTA sont des tenants de l'économie circulaire et ont banni de leur vocabulaire la notion de déchets, ce qui devra d'ailleurs être pris en compte par les services de l'Etat dans la réglementation communautaire (directive déchets) et nationale. Il revient à l'Etat de favoriser, notamment fiscalement, et en veillant aux investissements déjà réalisés (biocarburants de 1<sup>ère</sup> génération, par exemple), la diversification de l'usage des matières premières traitées par les IPTA.

- **Atelier 4 : Conquérir de nouvelles parts de marchés sur les marchés européens et mondiaux**

Les IPTA sont fortement positionnées à l'exportation. Néanmoins, elles rappellent que les prix payés pour leurs matières premières agricoles sont de plus en plus liés aux prix du marché mondial, lui-même plus volatil qu'auparavant.

Les leviers de la compétitivité-coûts échappent ainsi en partie aux IPTA. C'est une situation préoccupante pour elles, prise en tenaille par des agriculteurs désireux de conforter leurs revenus et des acheteurs qui ont le plus grand mal à faire passer des augmentations de prix auprès de la grande distribution.

Si le prix des matières premières françaises ne peut pas être déconnecté du marché mondial, les obligations réglementaires non plus. Elles constituent en effet des désavantages compétitifs majeurs lorsque les obligations auxquelles les IPTA sont soumises ne sont pas partagées par leurs concurrents. Enfin, si l'image de l'alimentation française est forte à l'extérieur, il serait parfaitement dommageable de se pénaliser par un étiquetage inapproprié.

- **Atelier 5 : Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique et quelle recherche**

Les IPTA investissent fortement pour accroître leur productivité et renforcer la diversification de l'usage des matières premières qu'elles traitent. Elles attendent que les investissements à l'amont soient aussi orientés par le souci de la compétitivité.

Leurs efforts ne doivent être contrariés ni par des surtranspositions de textes communautaires ni par des positions dogmatiques (limitation des biocarburants de 1<sup>ière</sup> génération au profit de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération).

Le plan protéine existant doit être renforcé afin d'en faire une vraie priorité. Le développement des protéines végétales pour l'alimentation devra être accompagné d'un développement des composants produits en complément de ces protéines végétales.

Face à la volatilité croissante, il conviendrait de renforcer les mécanismes assurantiels et fiscaux, tels que la DPA (dispositif fiscal de Déduction Pour Aléas). Il est également impératif de mettre fin à la guerre des prix à laquelle se livre la distribution, qui va bien au-delà de la saine concurrence.

- **Atelier 6 : rendre les prix d'achats des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs**

Le premier objectif devrait être l'amélioration de la compétitivité des agriculteurs : la réduction des charges permet d'améliorer et de consolider le revenu. Il existe aujourd'hui encore des écarts très significatifs de performance technique entre agriculteurs. Il s'agit de combler cet écart. Nous attirons l'attention sur la notion de coût de production moyen qui ne prend pas en compte la grande disparité entre agriculteurs.

Les IPTA rappellent que le prix payé de la matière première qu'elles achètent est en grande partie liée au marché mondial. Cette situation, fortement ancrée dans certains secteurs (céréales, oléagineux) va s'élargir au secteur du sucre avec la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, de quotas instaurés en 1968. Sur ces marchés fortement concurrentiels et globalisés, si l'objectif de rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs est louable, on ne peut cependant se déconnecter des réalités.

En revanche, il est sans doute possible d'accroître le prix d'achat de produits agricoles pour des marchés plus spécialisés et segmentés et correspondant à des débouchés plus rémunérateurs pour les IPTA avec, par exemple, l'augmentation des standards de production pour répondre à des cahiers des charges plus spécifiques.

Des modes de production durables ou attachés à un terroir et leur reconnaissance auprès des consommateurs (notamment par les signes publics de qualité) peuvent être générateurs de meilleures valorisations, pour autant que le consommateur soit prêt à en payer un prix plus élevé. Cette politique ne peut toutefois constituer, à elle seule, loin s'en faut, le débouché de toute l'agriculture française.

Toute réglementation communautaire ou nationale qui viendrait nuire à la compétitivité des IPTA par rapport à leurs partenaires communautaires, rendrait plus difficile encore l'atteinte de l'objectif poursuivi. Pour limiter l'impact de la volatilité des prix, il conviendrait de développer des systèmes assurantiels tels que l'assurance récolte, ainsi qu'une fiscalité adaptée fondée sur l'épargne de précaution (DPA).

- **Ateliers 7 et 8 : adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs, améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs**

L'IPTA rappelle que la production doit s'adapter à la demande, et non l'inverse.

Le Parlement européen, dans le cadre des trilogues concernant le projet de règlement Omnibus, outre qu'il anticipe la réforme de la PAC, propose d'élargir et de renforcer le pouvoir des organisations de producteurs en leur permettant, quel que soit le secteur, de négocier les contrats.

A condition que cela se fasse, sur la base du volontariat et au niveau de chaque entreprise, avec ses propres producteurs, l'IPTA n'est pas défavorable à cette orientation parce qu'elle considère que la contractualisation offre aux partenaires de la sécurité, et dans le strict respect des règles de la concurrence.

En revanche, elles s'opposent à ce que des interprofessions nationales négocient les contrats (volumes et prix). Seuls les aspects transversaux (qualitatifs, normatifs) peuvent être confiés à ces interprofessions.

Par ailleurs, cette orientation ne doit pas remettre en cause les éventuelles dispositions préexistantes au niveau des secteurs. Les situations étant très différentes pour chaque filière, c'est l'approche par filière qu'il convient de privilégier.

Enfin, la couverture sur les marchés financiers constitue un outil nécessaire pour faire face aux fluctuations du marché mondial.

---ooOoo---